

**FORMATION  
2023**

**1 JOURNÉE**

**15 ÉLUS  
MAXIMUM**

**JEUDI 14 SEPTEMBRE  
9H15 – 17H**

**SALLE DE RÉUNION  
SIDELC  
15 RUE FRANCIADE  
BLOIS**

# Les troubles de voisinage

## OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- Connaître les limites de l'action de la commune et le jeu de compétences entre institutions
- Savoir répondre à l'oral et à l'écrit aux administrés
- Savoir mettre en œuvre des procédures adaptées aux moyens de la commune
- Savoir rédiger des arrêtés et des procès-verbaux

## PROGRAMME

### Compétences

- Pouvoir de police du maire et litige civil
- Qui fait quoi ?

### Bruit

- Bruit de comportement
- Bruit des animaux
- Réglementer et sanctionner

### Plantations

- Distances
- Élagage
- Arbres dangereux

### Propriétés

- Bornage
- Prescription acquisitive trentenaire

## TARIFS ADHÉRENTS par élu et par journée

*Votés par le Conseil d'administration de l'Association des Maires le 13/04/2023*

- Commune de moins de 500 hab. 200 €
- Commune entre 500 et 1999 hab. 280 €
- Commune de 2000 hab. et plus 360 €
- Communauté de communes et d'agglomération 360 €



Cette formation est éligible au DIFE : [moncompteformation.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)  
Devis sur demande – Réforme récente du dispositif DIFE. Nouvelle procédure de dépôt des dossiers

## Conditions générales d'inscription

Pour toute inscription d'un élu à une formation avec une prise en charge par le budget formation de la collectivité suppose l'accord de cette dernière.

Les formations sont ouvertes aux élus – et aux agents administratifs dans la limite des places disponibles – sous réserve d'inscription. Les demandes d'inscriptions sont prises en compte en fonction de leur ordre d'arrivée. Une confirmation définitive est adressée avant la date de formation. Si un minimum de 8 élus n'est pas atteint, l'AM 41 se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'action de formation. Tout désistement moins de 15 jours avant la date de la formation donnera lieu à la facturation des frais de formation, sauf en cas de force majeure.

**INSCRIPTION SUR L'ESPACE ADHÉRENT  
DE VOTRE COLLECTIVITÉ  
[WWW.MAIRES41.FR](http://WWW.MAIRES41.FR)**